



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04300

Numéro SIREN : 790 081 921

Nom ou dénomination : 2 C BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2017 sous le numéro de dépôt 14461

14461

31 RPE

04 AOUT 2017

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 et 7
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	8 et 9
- <i>Liasse 2033-A à 2033-F</i>	10 à 14
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Bilan synthétique</i>	15
- <i>Présentation graphique du bilan (histogramme)</i>	16
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	17 et 18
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	19
- <i>Présentation graphique des SIG</i>	20
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	21 et 22

SARL GRISONI GENOT LOISEL ASSOCIEE

15 AVENUE DES BELGES

RESIDENCE ROTONDE - BAT B

13100 AIX EN PROVENCE

04 42 91 06 55

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**2 C BATIMENT
263 AVENUE DES POILUS
13012 MARSEILLE**

pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	29 631 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	58 039 Euros
- Résultat net comptable,	9 992 Euros

**Fait à AIX EN PROVENCE
Le 01/04/2017**

**GRISONI HELENE
EXPERT COMPTABLE**

**GGL ASSOCIEES
CABINET EXPERTISE COMPTABLE**

2 C BÂTIMENT

263 AVENUE DES POILUS

13012 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Grisoni', written over a horizontal line.

SARL GRISONI GENOT LOISEL ASSOCIEE

15 AVENUE DES BELGES

RESIDENCE ROTONDE - BAT B

13100 ALX EN PROVENCE

04 42 91 06 55

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	1 925	976	949	485	464	95.65	
	Autres immobilisations corporelles	2 047	775	1 272	470	802	170.76	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	3 972	1 751	2 221	955	1 266	132.61		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				165	165	100.00	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 021		1 021	2 452	1 431	58.35	
	Autres créances	620		620	2 755	2 135	77.49	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	25 769		25 769	11 596	14 173	122.22		
Charges constatées d'avance (3)				840	840	100.00		
Total III	27 410		27 410	17 808	9 602	53.92		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	31 382	1 751	29 631	18 763	10 868	57.92		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 500)	2 500		2 500			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	8 334		14 683		6 349	43.24	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 992		6 349		16 341	257.39	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	20 827		10 834		9 992	92.22	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	2 150		1 749		401	22.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 845		5 711		3 866	67.70	
Dettes fiscales et sociales	4 810		469		4 341	926.52	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	8 805		7 928		876	11.05
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		29 631		18 763		10 868	57.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

8 805

7 928

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	58 039		58 039	29 184		28 855	98.87
Chiffre d'affaires NET	58 039		58 039	29 184		28 855	98.87
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			79	0		79	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			58 117	29 184		28 934	99.14
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			14 621	20 325		5 704	28.07
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			30 736	12 100		18 636	154.01
Impôts, taxes et versements assimilés			1 294	1 720		426	24.75
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			674	541		133	24.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			7	519		512	98.69
Total des Charges d'exploitation (II)			47 332	35 205		12 127	34.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			10 785	6 022		16 807	279.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		103		57	46	81.27
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		103		57	46	81.27
2. Résultat financier (V-VI)		103		57	46	81.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		10 682		6 079	16 761	275.73
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				270	270	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII				270	270	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				270	270	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		690			690	
Total des produits (I+III+V+VII)		58 117		29 184	28 934	99.14
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		48 125		35 532	12 593	35.44
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		9 992		6 349	16 341	257.39

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2 C BATIMENT
263 AVENUE DES POILUS

13012 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

SARL GRISONI GENOT LOISEL ASSOCIEE.

15 AVENUE DES BELGES

RESIDENCE ROTONDE - BAT B

13100 AIX EN PROVENCE

04 42 91 06 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 29 631.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 58 038.58 Euros et dégageant un bénéfice de 9 992.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 021	1 021	
Taxe sur la valeur ajoutée	404	404	
Débiteurs divers	216	216	
TOTAL	1 641	1 641	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 845	1 845		
Impôts sur les bénéfices	445	445		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 307	4 307		
Autres impôts taxes et assimilés	58	58		
Groupe et associés	2 150	2 150		
TOTAL	8 805	8 805		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Le 30/04/2017
COCCORESE BERNARD GERANT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	7

NA = Non Applicable NS = Non significative

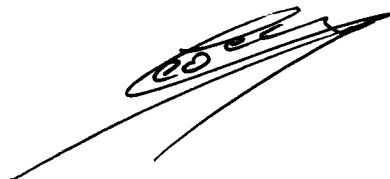
2 C BÂTIMENT

263 AVENUE DES POILUS

13012 MARSEILLE

DOSSIER FISCAL

“ Certifié conforme à l'original ”

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes.

SARL GRISONI GENOT LOISEL ASSOCIEE

15 AVENUE DES BELGES

RESIDENCE ROTONDE - BAT B

13100 AIX EN PROVENCE

04 42 91 06 55



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2 C BATIMENT	263 AVENUE DES POILUS 13012 MARSEILLE
SIRET	
7 9 0 0 8 1 9 2 1 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées BTP CLOISONS FERMETURES FAUX PLAFONDS Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	4 604	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL GRISONI GENOT LOISEL ASSOCIEES 15 AVENUE DES BELGES RESIDENCE ROTONDE - BAT B 13100 AIX EN PROVENCE 04 42 91 06 55	

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 30/04/2017 Lieu MARSEILLE Qualité et nom du signataire: GERANT Signature COCCORESE BERNARD



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
M COCCORESE BERNARD gerant 263 AVENUE DES POIL 13012 MARSEILLE	2 500						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 C BATIMENT

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 000	442	925	444		446	1 925	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 032	472	1 015	474		476	2 047	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	2 032	492	1 940	494		496	3 972	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
Immobilisations corporelles	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	515	532	461	534		536	976
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	562	213	564		566	775
TOTAL		570	1 077	572	674	574		576	1 751

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immob. incorporelles	700		705					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715					2			
Constructions	720		725					3			
Inst. techniques matériel et outillage	730		735					4			
Inst. générales agenc. am. divers	740		745					5			
Matériel de transport	750		755					6			
Autres immobilisations corporelles	760		765					7			
TOTAL	770		775					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	6 079	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983	6 079	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129					
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORT (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800					<input type="checkbox"/>
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381									
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380									
N° du centre de gestion agréé		388									
Montant de la TVA collectée		374							7 818		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378							3 821		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399									

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 7 9 0 0 8 1 9 2 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 C BATIMENT

ADRESSE (voie) 263 AVENUE DES POILUS

CODE POSTAL 13012

VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COCCORESE Prénom(s) BERNARD

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 500

Naissance : Date 210449 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Adresse : N° 263 Voie AVENUE DES POILUS

Code postal 13012 Commune MARSEILLE Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

2 C BATIMENT

263 AVENUE DES POILUS

13012 MARSEILLE

DOSSIER DE GESTION

SARL GRISONI GENOT LOISEL ASSOCIEE

15 AVENUE DES BELGES

RESIDENCE ROTONDE - BAT B

13100 AIX EN PROVENCE

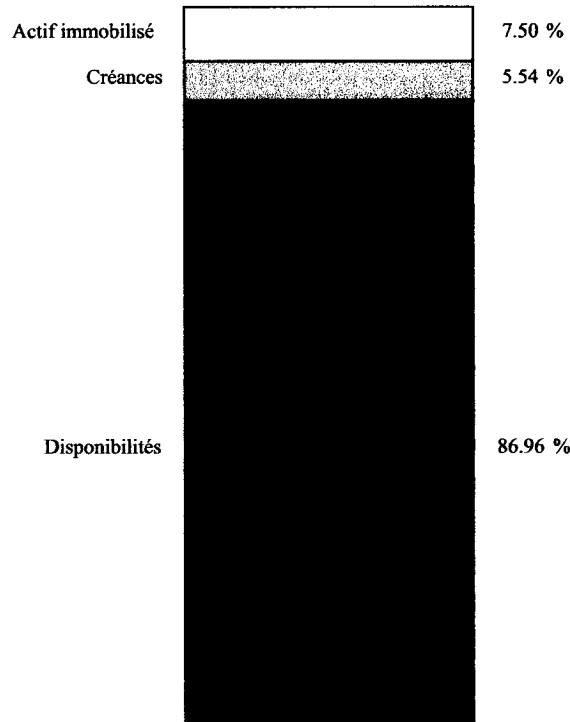
04 42 91 06 55

BILAN SYNTHETIQUE

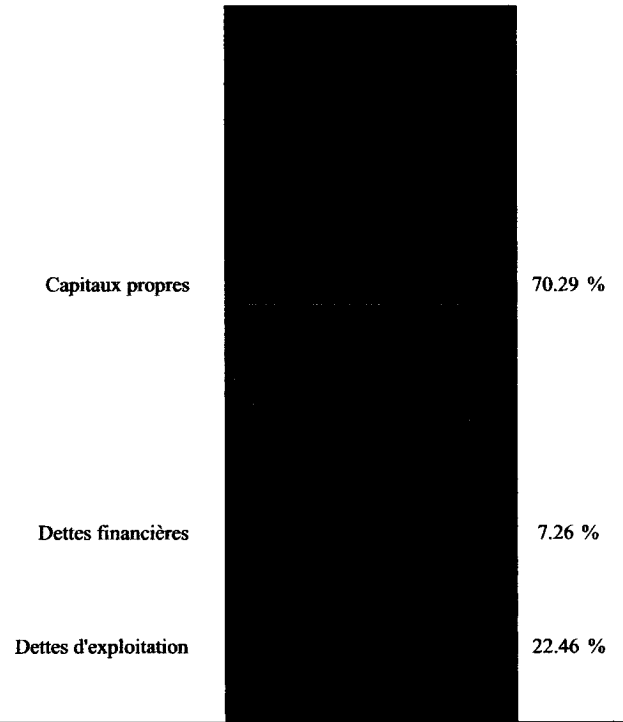
ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	2 221	7.50	955	5.09	1 266	132.61
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISE	2 221	7.50	955	5.09	1 266	132.61
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés	1 021	3.45	2 452	13.07	1 431	58.35
Autres créances	620	2.09	2 920	15.56	2 300	78.76
Disponibilités	25 769	86.96	11 596	61.80	14 173	122.22
ACTIF CIRCULANT	27 410	92.50	16 968	90.44	10 442	61.54
Comptes de régularisation			840	4.48	840	100.00
TOTAL DE L'ACTIF	29 631	100.00	18 763	100.00	10 868	57.92

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Capital et réserves	10 834	36.56	17 183	91.58	6 349	36.95
Résultat (Bénéfice ou perte)	9 992	33.72	6 349	33.84	16 341	257.39
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	20 827	70.29	10 834	57.74	9 992	92.22
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Groupe et associés	2 150	7.26	1 749	9.32	401	22.93
Concours bancaires courants						
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	1 845	6.23	5 711	30.44	3 866	67.70
Autres dettes	4 810	16.23	469	2.50	4 341	926.52
DETTES	8 805	29.71	7 928	42.26	876	11.05
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	29 631	100.00	18 763	100.00	10 868	57.92

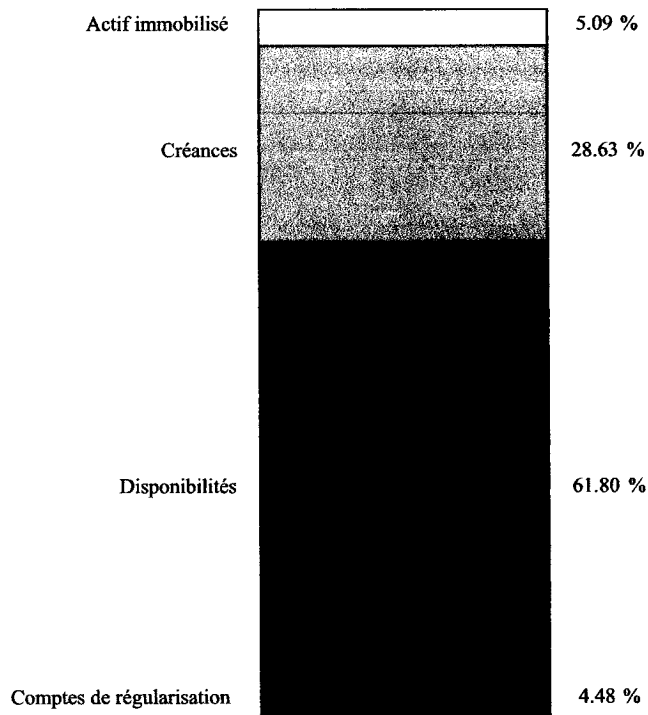
PRESENTATION GRAPHIQUE DU BILAN



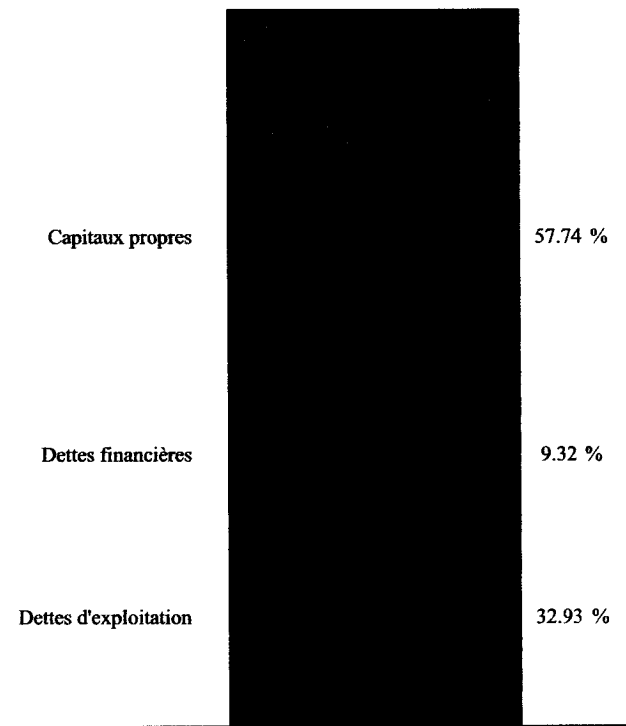
Actif au 31/12/2016



Passif au 31/12/2016



Actif au 31/12/2015



Passif au 31/12/2015

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		949		485	464	95.65
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL		1 925		1 000	925	92.49
28154000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL		976		515	461	89.51
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 272		470	802	170.76
21830000 MATERIEL DE BUREAU		2 047		1 032	1 015	98.40
28183000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU		775		562	213	37.90
Total II		2 221		955	1 266	132.61
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				165	165	100.00
40910000 FOURNISSEURS ACOMPTES				165	165	100.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 021		2 452	1 431	58.35
41100010 COLLECTIF CLIENTS 10%		1 021		866	156	17.96
41100020 COLLECTIF CLIENTS 20%				1 185	1 185	100.00
41100055 COLLECTIF CLIENTS 5.5%				401	401	100.00
AUTRES CREANCES		620		2 755	2 135	77.49
40100000 FOURNISSEURS		216			216	
44400000 ETAT IS				893	893	100.00
44562400 TVA SUR IMMOS		368			368	
44566000 TVA DEDUCTIBLE				462	462	100.00
44567000 CREDIT TVA				1 400	1 400	100.00
44586000 TVA S/ FNP		36			36	
DISPONIBILITES		25 769		11 596	14 173	122.22
51200000 BANQUE		25 769		11 596	14 173	122.22
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				840	840	100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES AVBANCES				840	840	100.00
Total III		27 410		17 808	9 602	53.92
TOTAL GENERAL		29 631		18 763	10 868	57.92

DETAIL BILAN PASSIF

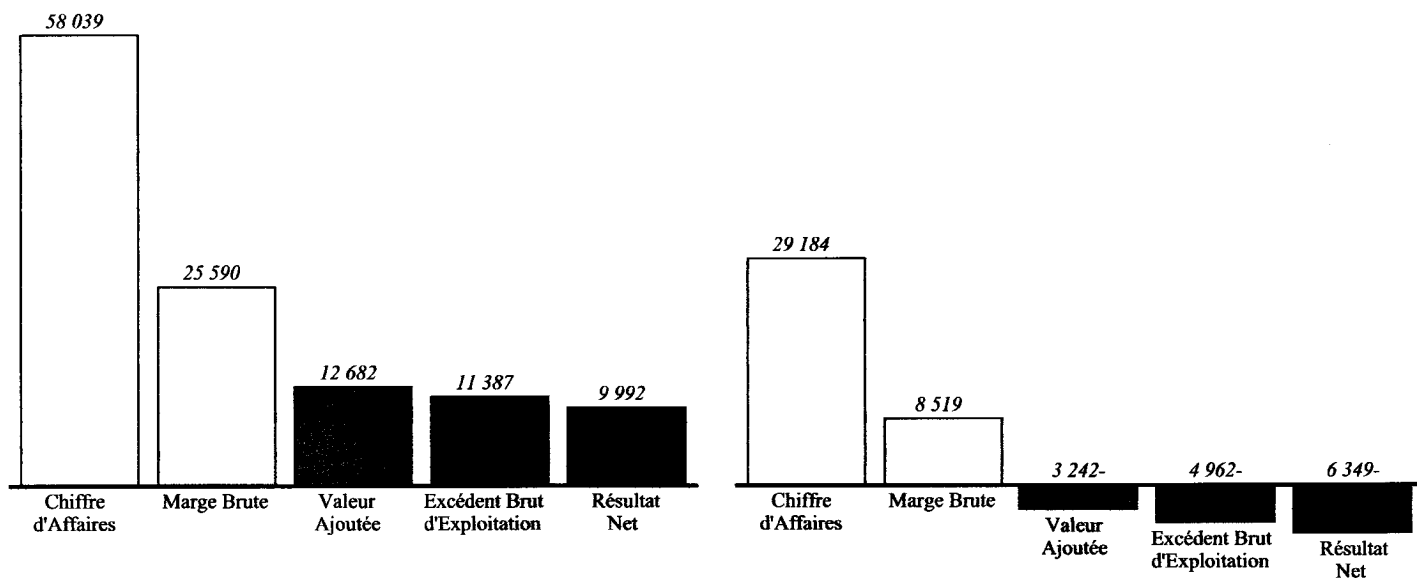
PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	2 500	2 500		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERS	2 500	2 500		
REPORT A NOUVEAU	8 334	14 683	6 349	43.24
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	8 334	14 683	6 349	43.24
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	9 992	6 349	16 341	257.39
Total I	20 827	10 834	9 992	92.22
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 150	1 749	401	22.93
45510000 COMPTE COURANT	2 150	1 749	401	22.93
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 845	5 711	3 866	67.70
40100000 FOURNISSEURS	1 629	5 711	4 082	71.48
40810000 FOURNISSEURS FNP	216		216	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 810	469	4 341	926.52
44400000 ETAT IS	445		445	
44551000 TVA A PAYER	3 997		3 997	
44566000 TVA DEDUCTIBLE	217		217	
44571300 TVA COLLECTEE A 10%	93	79	14	18.12
44571400 TVA COLLECTEE A 5.5%	0	21	21	99.47
44571500 TVA COLLECTEE 20%	0	198	197	99.87
44700000 MPM TAXE ENCOMBRANT	58	172	114	66.19
Total IV	8 805	7 928	876	11.05
TOTAL GENERAL	29 631	18 763	10 868	57.92

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	58 039	100.00	29 184	100.00	28 855	98.87
+ Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue + Production stockée ou déstockage + Production immobilisée	58 039	100.00	29 184	100.00	28 855	98.87
Production de l'exercice	58 039	100.00	29 184	100.00	28 855	98.87
- Matières premières, approvisionnements consommés - Sous traitance directe	14 621 17 828	25.19 30.72	20 325 340	69.64 1.17	5 704 17 488	28.07 NS
Marge brute de production	25 590	44.09	8 519	29.19	17 071	200.39
Marge brute globale	25 590	44.09	8 519	29.19	17 071	200.39
- Autres achats + charges externes	12 908	22.24	11 760	40.30	1 148	9.76
Valeur ajoutée	12 682	21.85	3 242	11.11	15 923	491.21
+ Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires du personnel - Charges sociales du personnel	1 294	2.23	1 720	5.89	426	24.75
Excédent brut d'exploitation	11 387	19.62	4 962	17.00	16 349	329.51
+ Autres produits de gestion courante - Autres charges de gestion courante + Reprises amortissements provisions, transferts de charges - Dotations aux amortissements - Dotations aux provisions	79 7 674	0.14 0.01 1.16	0 519 541	1.78 1.85	79 512 133	NS 98.69 24.58
Résultat d'exploitation	10 785	18.58	6 022	20.63	16 807	279.11
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun + Produits financiers - Charges financières	103	0.18	57	0.20	46	81.27
Résultat courant	10 682	18.41	6 079	20.83	16 761	275.73
+ Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles			270	0.93	270	100.00
Résultat exceptionnel			270	0.93	270	100.00
- Impôt sur les bénéfices - Participation des salariés	690	1.19			690	
Résultat NET	9 992	17.22	6 349	21.75	16 341	257.39

PRESENTATION GRAPHIQUE DES S.I.G.

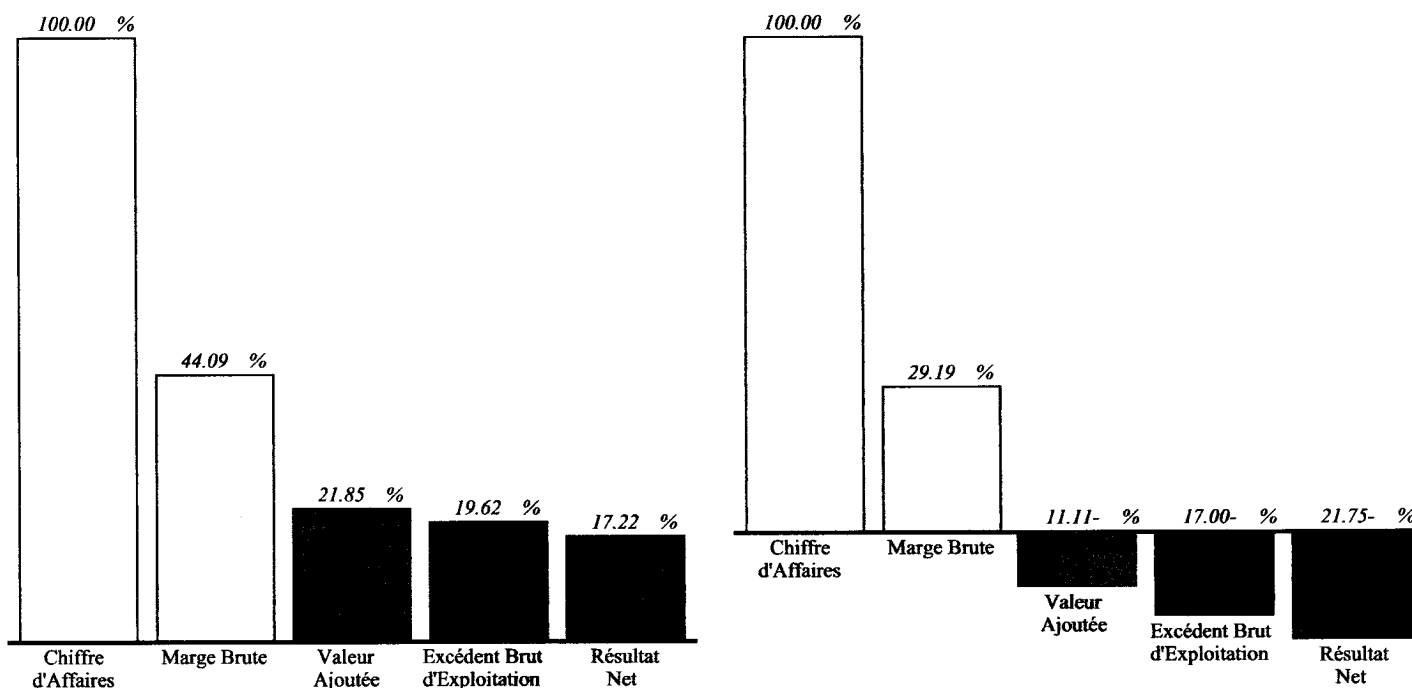
PRESENTATION EN Euros



Exercice au 31/12/2016

Exercice au 31/12/2015

PRESENTATION EN POURCENTAGE



Exercice au 31/12/2016

Exercice au 31/12/2015

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2016	% CA	Exercice N-1 31/12/2015	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	58 039	100.00	29 184	100.00	28 855	98.87
PRODUCTION VENDUE	58 039	100.00	29 184	100.00	28 855	98.87
70400002 VENTES A 10%	34 762	59.90	20 144	69.02	14 619	72.57
70400003 VENTES A 5.5%	1 568	2.70	3 727	12.77	2 159	57.93
70400004 VENTES 20%	20 258	34.90	4 773	16.35	15 485	324.43
70400005 VENTES EXO TVA ART 283.2 CGI	1 450	2.50	540	1.85	910	168.52
PRODUCTION DE L'EXERCICE	58 039	100.00	29 184	100.00	28 855	98.87
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	14 621	25.19	20 325	69.64	5 704	28.07
60100000 ACHATS MATIERES PREMIERES	14 621	25.19	20 325	69.64	5 704	28.07
SOUS TRAITANCE DIRECTE	17 828	30.72	340	1.17	17 488	NS
60400000 SOUS TRAITANCE EXO TVA	17 220	29.67	340	1.17	16 880	NS
60500000 ACHAT MATERIEL EQUIPEMENT	608	1.05			608	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	25 590	44.09	8 519	29.19	17 071	200.39
MARGE BRUTE GLOBALE	25 590	44.09	8 519	29.19	17 071	200.39
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	12 908	22.24	11 760	40.30	1 148	9.76
60630000 FOURNITURE ENTRETIEN	2 719	4.69	1 127	3.86	1 593	141.38
60630001 ACHATS DIVERS BUREAUX	402	0.69			402	
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIVE	186	0.32	88	0.30	97	110.30
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 640	4.55	2 640	9.05		
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION	40	0.07			40	
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUE	1 854	3.19	1 814	6.22	40	2.23
61680000 AUTRES ASSURANCES	318	0.55	304	1.04	15	4.82
62260000 HONORAIRES	1 051	1.81	1 237	4.24	2 288	184.96
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	3	0.01	51	0.17	48	93.62
62280000 TRAITEMENT DECHETS INDUSTRIEL	49	0.08			49	
62340000 CADEAUX CLIENTELE	312	0.54			312	
62500000 DEPL MISSION RECEPTION	1 369	2.36	3 529	12.09	2 160	61.22
62500001 INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 935	5.06			2 935	
62600000 FRAIS POSTAUX	17	0.03			17	
62610000 ABO NUMERICABLE	272	0.47	253	0.87	18	7.19
62620000 ABO SFR TABLETTE	129	0.22	350	1.20	221	63.05
62630000 ABON BOUYGUES TELEPHONE PRO	313	0.54			313	
62700000 FRAIS BANCAIRES	349	0.60	315	1.08	34	10.74
62700001 FRAIS LCL SECURILLON	53	0.09	53	0.18		
VALEUR AJOUTEE	12 682	21.85	3 242	11.11	15 923	491.21
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 294	2.23	1 720	5.89	426	24.75
63512000 CFE	1 004	1.73	995	3.41	9	0.90
63530000 TAXE ENCOMBRANTS	290	0.50	725	2.48	435	59.98
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 387	19.62	4 962	17.00	16 349	329.51
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	79	0.14	0		79	NS
75800000 PRODUITS DIVERS	79	0.14	0	0.00	79	NS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	% CA	31/12/2015	% CA	Euros	%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7	0.01	519	1.78	512	98.69
65400000 PERTE SUR CREANCES			519	1.78	519	100.00
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	7	0.01			7	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	674	1.16	541	1.85	133	24.58
68112000 DAP IMMOS CORPORELLES	674	1.16	541	1.85	133	24.58
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 785	18.58	6 022	20.63	16 807	279.11
CHARGES FINANCIERES	103	0.18	57	0.20	46	81.27
66160000 INTERETS BANCAIRES	103	0.18	57	0.20	46	81.27
RESULTAT COURANT	10 682	18.41	6 079	20.83	16 761	275.73
CHARGES EXCEPTIONNELLES			270	0.93	270	100.00
67120000 AMENDES ET PENALITES			270	0.93	270	100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL			270	0.93	270	100.00
IMPOT SUR LES BENEFICES	690	1.19			690	
69500000 IMPOT SOCIETE	690	1.19			690	
RESULTAT NET	9 992	17.22	6 349	21.75	16 341	257.39

2C BATIMENT

Société par Actions Simplifiées au capital de 2 500 euros
Siège social : 263 Avenue des Poilus – 13012 Marseille
R.C.S. MARSEILLE 790 081 921

Procès-verbal des décisions du 18 juillet 2017

L'an 2017

Le 18 juillet à 14 heures

Au siège social, à Marseille (13012), 263 Avenue des Poilus

L'associé unique de la Société par Actions Simplifiées 2C BATIMENT au capital de 2 500 euros, divisé en 2500 actions de 1 euro chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS:

. Mr. Bernard COCCORESE

TOTAL: 2 500 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Mr. Bernard COCCORESE, préside la réunion en sa qualité de Président associé.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il dépose ensuite sur le bureau :

- l'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Après lecture de ces documents, il adopte les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Associé, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

L'exercice écoulé fait ressortir un **bénéfice 9 992 euros** que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- report à nouveau : **9 992 euros**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article de 243 bis, du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

L'Associé, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions règlementées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

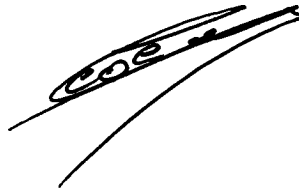
QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé a dressé et signé le présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bernard COCCORESE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'COCCORESE', is written over a horizontal line. The signature is slanted upwards from left to right.